

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Plan communal



Commune
de Belle-Isle-en-Terre

Guingamp

Paimpol

AGGLOMÉRATION

Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération, Décembre 2023 ;

Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Edigeo 2021

0

100

200 m

- ZONAGE
- Zone urbaine au titre de l'article R.151-18 du CU

Zone à urbaniser au titre de l'article R.151-20 du CU

Zone agricole au titre de l'article R.151-22 du CU

Zone naturelle au titre de l'article R.151-24 du CU
- PREScription
- TRAME BLEUE
- Bande de protection des cours d'eau

Zone humide protégée au titre de l'article L.151-23 du CU
- TRAME VERTE
- Espace remarquable du littoral au titre de l'article L.121-23 du CU

Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du CU

Élément de paysage au titre de l'article L.151-23 du CU
- AMÉNAGEMENT
- Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 du CU

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU

Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-6 du CU

Secteur soumis à un objectif de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU

Marge de recul
- COMMERCE ET ACTIVITÉ
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU

Diversité commerciale protégée au titre de l'article L.151-16 du CU
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ
- Emplacement Réservé au titre de l'article L.151-41 du CU

